|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Notice Typologie Handicap –2020** | | | | | | | | |
| DGESIP – MESRI | | | | | | | | |
|  | | |  | |  |  |  |  |
| Typologie Précédente | Nouvelle Typologie 2020 | Précisions | |
| Cécité | Troubles visuels majeurs | Troubles nécessitant des accompagnements / aménagements dans tous les actes de la vie quotidienne et pour les études, notamment une mise en accessibilité de toutes les modalités pédagogiques (supports : format numériques accessibles, braille, machine à lire) et dans certains cas un accompagnement humain. | |
| Autre trouble visuel | Autres troubles visuels | Troubles nécessitant des aménagements par ex : agrandis, formats numériques, adaptation couleurs, télé-agrandisseur, positionnement dans les salles… | |
| Surdité sévère et profonde | Troubles auditifs majeurs | Troubles imposant le recours à des techniques de communication non auditives (lecture labiale, langage des signes, LPC) | |
| Autre trouble auditif | Autres troubles auditifs | Ne nécessitant pas d’accompagnement par des modalités de communication LSF, LPC… | |
| Troubles moteurs (dont les dyspraxies) | Troubles moteurs (dont les dyspraxies) | Les dyspraxies inclues sont celles nécessitant des accompagnements liés aux conséquences sur les capacités motrices des étudiants. | |
| Troubles cognitifs | Troubles cognitifs | Par exemple : conséquences de cérébrolésions, troubles d’origine psychiatrique, médicamenteuse… | |
| TSA (troubles spécifiques de l'autisme) | TSA (troubles spécifiques de l'autisme) | Il est possible, si l’étudiant l’accepte, de renseigner la case « TSA » (objectif : dans le cadre de la Stratégie Autisme, suivi des effectifs des étudiants présentant des TSA et de l’évolution de leurs parcours). | |
| Troubles psychiques | Troubles psychiques | Etudiants dont les conséquences des troubles psychiques impactent leur suivi de parcours et leur vie étudiante et nécessitent a minima la mise en place d’aménagements d’études et d’examen. | |
| Troubles viscéraux | Troubles viscéraux (maladies invalidantes) | Par exemple : cancers, maladies inflammatoires chroniques, lupus…… | |
| Pathologie cancéreuse | Pathologie cancéreuse | Il est possible, si l’étudiant l’accepte, de renseigner la case « cancer » (objectif : dans le cadre du Plan cancer, suivi des effectifs des étudiants atteints d’un cancer ou en rémission mais nécessitant un accompagnement) | |
| Troubles du langage et de la parole | Troubles du langage et de la parole | Dyslexies avec ou sans dyspraxies (mais avec des dyspraxies ne nécessitant pas d’autres aménagements que ceux liés à la dyslexie), dyscalculies, dysorthographies… | |
| Plusieurs troubles associés | Plusieurs troubles majeurs associés / poly handicap | Combinaison de handicaps pour lesquels il n’y a pas de handicap ou aménagement dominant | |
| Autres troubles | Autres troubles | Troubles ne pouvant pas être classés dans l’une des catégories précédentes | |
|  | « Troubles non divulgués (par l'étudiant) » | L’étudiant veut bien participer au recensement mais ne souhaite pas que la nature de ses troubles soient divulguée | |